

[Texte]

feront partie assisteront à chacune des séances, pour ne pas affaiblir la représentation du parti au pouvoir.

The Chairman: The Hon. Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, if I may speak in favour of Mr. Robinson's amendment, I think it is only fair that the steering committee be the same number as we had in the previous committee. I would remind members of the words of our deputy chairman, who said she felt this committee always functioned best when it put Canada first with a minimum of partisan orientation. To fall so quickly when it comes to a question of deciding how many sit on the steering committee—to have, for example, Mr. Watson say he felt the government needed this brutal four majority all the time, of all things to protect the neutrality of the chairman . . . Did you ever hear of anything so ludicrous? Naturally the chairman is presumably always neutral because the rest of us . . .

The Chairman: I have always been.

Mr. Stevens: —are overwhelmed on every vote. So I can only say, in the words of the deputy chairman, let us put Canada first and have partisanship in this committee held to a minimum and support our good friend Mr. Robinson.

• 1150

The Chairman: Okay, I will recognize two more and then we will take a vote.

Mr. Laniel.

Mr. Laniel: Mr. Chairman, after listening to arguments on both sides of the proposition, I think the presence of two backbenchers not tied in any way or another to a minister or to the department as parliamentary secretary, from the government side, is very important on the steering committee. We know that parliamentary secretaries are busy so they are not always there, but at the same time their point of view is sometimes seen by the opposition as the point of view of the government instead of the point of view of a member of the committee. I think we should have at least two members who are not parliamentary secretaries from our side, besides the chairman, to be on the steering committee.

The Chairman: If I may help the discussion—I would personally interpret, if Mr. Robinson's amendment passes, that you mean to say the chairman plus three, to be decided as you, the Official Opposition, will decide and the NDP will decide. So it will not be—if it were to carry; because I have to protect also . . . I have listened very attentively to what Mr. Dupras has said, and it is true that in the past it did create some problems.

Mr. Munro, please.

[Traduction]

on the subcommittee can attend every meeting, so as not to weaken the representation of the party in power.

Le président: L'honorable monsieur Stevens.

M. Stevens: Monsieur le président, si vous me permettez d'appuyer la modification proposée par M. Robinson, je crois qu'il n'est que justice que le Comité directeur soit composé du même nombre de membres que par le passé. Je profite de l'occasion pour rappeler aux membres du Comité les paroles de notre vice-président qui est d'avis que ce comité fonctionne le mieux lorsqu'il donne la priorité aux besoins du Canada en éliminant au maximum l'esprit de clocher. Et de tomber si bas déjà, au moment de décider du nombre de membres du Comité directeur—par exemple, M. Watson a dit qu'il croyait que le gouvernement avait besoin de cette majorité brutale de quatre membres en permanence, soi-disant pour protéger la neutralité du président . . . En voilà un argument ridicule! Bien sûr, on présume que le président garde toujours sa neutralité car nous . . .

Le président: Je suis toujours resté neutre.

M. Stevens: . . . n'avons pas autant de voix que le parti gouvernemental. Donc, permettez-moi de répéter les paroles du vice-président, à savoir qu'il faudrait donner la priorité aux besoins du Canada en éliminant au maximum l'esprit de clocher dans ce comité. Appuyons, donc, la proposition de notre collègue M. Robinson.

Le président: D'accord, j'accorderai la parole à deux autres députés et, ensuite, nous allons mettre la question aux voix.

Monsieur Laniel.

M. Laniel: Monsieur le président, après avoir écouté les arguments de ceux qui sont pour et de ceux qui sont contre, je crois qu'il est important de choisir deux députés libéraux de l'arrière-banc nullement liés à un ministre ou à un des ministères à titre de secrétaire parlementaire pour siéger au Comité directeur. Nous savons tous que les secrétaires parlementaires sont très occupés et ne peuvent pas toujours assister aux séances. Mais par contre, les membres de l'Opposition ont tendance à croire que les secrétaires parlementaires expriment le point de vue du gouvernement plutôt que le leur. Je suis donc d'avis que deux députés qui ne sont pas des secrétaires parlementaires devraient siéger au Comité directeur pour le parti libéral, à part le président.

Le président: Pour les fins de la discussion, permettez-moi d'interpréter ce que vous avez dit. Si la modification de M. Robinson est adoptée, vous aimeriez que le côté gouvernemental soit représenté par le président et trois autres députés qui seront choisis par le côté gouvernemental, l'Opposition officielle et les membres du NPD. Donc, si elle était adoptée . . . Car il faut absolument que je protège . . . J'ai écouté attentivement les arguments de M. Dupras, et il est vrai que par le passé, cela nous a créé un certain nombre de problèmes.

Monsieur Munro, vous avez la parole.